

# Code administratif



## AVANCEES légales et réglementaires

Une des missions du projet ERFIN était d'identifier, dans les domaines politiques et administratifs, des évolutions récentes ou en projet qui visent à favoriser l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments à caractère patrimonial protégés ou non.

Les différents départements concernés au niveau des trois territoires d'action du projet ont été interrogés et les pages suivantes synthétisent les informations récoltées. Ces données sont structurées selon leur domaine d'action et leur spécificité. Les liens internet mentionnés permettent de les compléter et de répondre à l'envie d'en savoir plus.

Cette récolte peut être une source d'inspiration ou d'enrichissement pour les politiques menées dans les territoires voisins.

**PATRIMOINE****■ MONUMENTS CLASSÉS**

La France compte près de 44 200 immeubles protégés au titre de Monuments historiques, dont 33% sont classés et 67% inscrits à l'inventaire. En 2012, 360 biens sont venus compléter le recensement, soit 50 classements et 310 inscriptions.

Ces bâtiments bénéficient d'une législation spécifique, «le code du patrimoine» introduite en 1913 qui est en cours de révision. Le projet de loi en rédaction visera, entre autres, à une simplification de la réglementation patrimoniale.

**■ SUBVENTIONS**

Certains travaux d'entretien et de conservation sur des bâtiments protégés, classés ou inscrits, sont susceptibles d'être subventionnés par l'Etat, via le Ministère de la Culture. Une déduction fiscale est accordée pour le montant des travaux après déduction de la subvention.

En matière d'amélioration des performances énergétiques, des systèmes périphériques ne portant pas atteintes au bâtiment et à son environnement sont envisageables, au cas par cas, comme l'installation d'une pompe à chaleur, une isolation intérieure tout comme une isolation des sols ou des combles. Ces travaux, considérés comme de l'aménagement, ne sont pas financés par la Conservation régionale des Monuments Historiques du Ministère de la Culture.

Pour les immeubles d'intérêt architectural non protégés officiellement par un classement ou une inscription, la Fondation du Patrimoine est très active sur le terrain et propose des actions de financement grâce à des accords de mécénat ou de partenariat public-privé. Elle est également reconnue pour son habileté à proposer des financements participatifs pour la préservation et la revitalisation du patrimoine local, instrument efficace de sensibilisation de la population alentour.

La Fondation du Patrimoine est un organisme privé à but non lucratif dédié à la conservation et à la promotion du patrimoine culturel.

**■ CHÂSSIS ANCIENS**

En matière de changement des châssis, la diversité des typologies et des datations implique une étude au cas par cas. Une seule réponse ne peut être apportée à cette problématique, même si la règle tend à proposer du double vitrage avec un verre colonial à l'extérieur pour reprendre l'aspect du verre ancien.

**ENERGIE****■ RÉGLEMENTATION THERMIQUE**

Les bâtiments protégés, classés ou inscrits, ne sont pas concernés par la réglementation thermique dite «RT 2012» qui impose par ailleurs des normes pour les bâtiments neufs ou construits après 1948. Pour les immeubles construits avant cette date et non protégés, aucune exigence en matière d'isolation des murs anciens n'est imposée.

Dans un secteur sauvegardé, les travaux d'isolation thermique extérieure ne doivent pas entraîner de modification de l'aspect extérieur et les exigences en matière de châssis isolants sont souples.

**■ AIDES FINANCIÈRES**

Le bâti ancien non protégé officiellement par un classement ou une inscription bénéficie d'aides pour les travaux de réhabilitation énergétique comme l'éco-prêt à taux zéro ou la déduction fiscale d'une partie des dépenses réalisées. Le Ministère du Développement durable met à disposition toute la documentation nécessaire quant aux conditions d'octroi de ces avantages.

Il existe également des aides financières à l'installation d'équipements utilisant des énergies renouvelables accordées par les différents échelons institutionnels.

Il est donc impératif de se renseigner avant d'entamer un dossier de rénovation.

**■ BATAN****CALCUL DES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES**

Le projet BATAN est une étude lancée par le Ministère du développement durable en 2008 qui vise à identifier les réels enjeux de la réhabilitation thermique du bâti ancien par une approche typologique de ce bâti. L'objectif est d'étudier le comportement sur le terrain d'un panel de bâtiments et, en parallèle, d'élaborer un modèle de calcul.

En termes de résultats, le projet a permis des avancées mais nécessite un travail complémentaire sur les matériaux anciens et les comportements hygrothermiques des systèmes constructifs traditionnels, vu les disparités entre les données relevées in situ et les prévisions des modèles mathématiques.

## ■ ATHEBA

### AMÉLIORATION THERMIQUE DU BÂTI ANCIEN

Les treize fiches ATHEBA, réalisées par Maisons Paysannes de France et le Centre d'études techniques de l'équipement (CETE) de l'Est, permettent d'approcher la rénovation du bâti ancien.

Trois fiches sont consacrées à la connaissance du patrimoine, une met l'accent sur la réglementation et neuf décrivent des interventions à réaliser ou à éviter. Les sujets traités sont variés: les combles, les murs, les planchers, le chauffage.... Ces fiches sont consultables sur internet.

## ■ HYGROBA

### COMPORTEMENT HYGROTHERMIQUE DE PAROIS ANCIENNES

A la demande du Ministère du développement durable, une étude sur le comportement hygrothermique de plusieurs parois anciennes soumises à diverses configurations d'isolation a été menée par le Centre d'études techniques de l'équipement (CETE) de l'Est, l'École d'architecture de Toulouse (ENSA), le Laboratoire Matériaux et Durabilité des constructions (LMDC) de Toulouse et Maisons paysannes de France.

Les quatre typologies de parois anciennes étudiées sont les murs en terre crue, en briques de terre cuite, en pierre dure et en pans de bois et torchis. Les résultats, publiés début 2013, sont présentés dans les 5 cahiers «Hygroba», entre autres téléchargeables sur internet.

## ■ PREBAT

### PROGRAMME NATIONAL DE RECHERCHE ET D'EXPÉRIMENTATION SUR L'ÉNERGIE DANS LE BÂTIMENT

Par l'intermédiaire des Agences de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et de leurs conseillers, les maîtres d'ouvrage sont incités à intégrer l'amélioration des performances énergétiques dans leur projet de rénovation soit par des aides financières, soit par des appels à projet pour des rénovations exemplaires, comme le PREBAT.

En 2012, un des lauréats fut un ensemble à fort enjeu patrimonial situé à Metz, en Lorraine.

## ■ EN SAVOIR +...

### Ministère de la culture et de la communication

[www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Lorraine](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Lorraine)

### Maisons Paysannes de France

[www.maisonspaysannes.org](http://www.maisonspaysannes.org)

### Fondation du Patrimoine

[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

### Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

[www.developpement-durable.gouv.fr/](http://www.developpement-durable.gouv.fr/)

### Centre d'Études Techniques de l'Équipement de l'Est

[www.cete-est.developpement-durable.gouv.fr/](http://www.cete-est.developpement-durable.gouv.fr/)

### Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

[www.ademe.fr/lorraine](http://www.ademe.fr/lorraine)

### Lorraine Qualité Environnement

[www.lqe.fr](http://www.lqe.fr)



Ci-dessous: immeuble situé place Charlemagne à Metz, lauréat Prebat 2012 - ©BPLC